

**COMPTE RENDU DE LA 5EME REUNION DU COMITE DE SUIVI
GESTION DE L'EAU DU CALVAVOS
LUNDI 19 JANVIER 2026**

Participants

Préfecture du Calvados

- Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados
- Monsieur Stéphane SINAGOGA, secrétaire général de la préfecture du Calvados
- Monsieur Adrien ALLARD, sous-préfet de Bayeux

ARS Normandie

- Monsieur François MENGIN-LECREULX, directeur général
- Monsieur Bertrand CAZELLES, directeur général adjoint
- Madame Catherine BOUTET, responsable du pôle santé environnement
- Monsieur Gautier JUE, responsable de l'unité santé environnement du Calvados
- Madame Agnès PICQUENOT, responsable de la cellule eau potable du Calvados

Agence de l'eau

- Monsieur Arnaud HEBERT, responsable du territoire Calvados-Orne

DDTM

- Madame Marianne PIQUERET, directrice
- Madame Anna MILESI, directrice adjointe
- Madame Emilie GORIAU, responsable du service eau et biodiversité

Communes et EPCI

- Monsieur Thierry LEFORT, Cœur De Nacre – président
- Monsieur Jean-Philippe POULENC, Cœur De Nacre – directeur du cycle de l'eau
- Monsieur Philippe PESQUEREL, Val Es Dunes – président

Collectivités organisatrices de la distribution d'eau

- Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Eau du Bassin Caennais – président
- Madame Véronique MASSON, Eau du Bassin Caennais – 3^e vice-présidente
- Monsieur Claude FOUCHER, Eau en Val Es Dunes / Eau du Bassin Caennais – 6^e vice-président
- Madame Géraldine ROULAND, Eau du Bassin Caennais – directrice
- Monsieur Marcel DUBOIS – président du SMAEP du Vieux Colombier
- Monsieur Rémi FRANCOISE, vice-président en charge de l'eau potable, la défense incendie et l'assainissement à Bayeux Intercom
- Madame Karine LESAGE, responsable du Pôle Cycle de l'eau à Bayeux Intercom
- Monsieur Eric BOISNARD, président d'Eaux Sud Pays d'Auge
- Madame Morgane GASSE, directrice d'Eaux Sud Pays d'Auge
- Monsieur Philippe AUGIER, communauté de communes Cœur Côte Fleurie – président
- Monsieur Marc BOURIS, communauté de communes Cœur Côte Fleurie – directeur général des services
- Madame Mathilde BERTHO, communauté de communes Cœur Côte Fleurie – directrice du cycle de l'eau

Députés

- Monsieur Joël BRUNEAU – 1^e circonscription
- Monsieur Romain PALAZZINI, collaborateur de M. LAPORTE – 2^e circonscription
- Monsieur Cyrille MALINESKY, collaborateur de M. BOUYX – 5^e circonscription

Sénatrices

- Madame Corinne FERET
- Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ

Députés européens

- M. Simon LECONTE, collaborateur de Mme FOURREAU
- M. Thibaut FOUET, collaborateur de M. PELLERIN-CARLIN

Chambre d'agriculture

- Monsieur Geoffroy DE LESQUEN, secrétaire adjoint

Associations

- Monsieur Joël MARRIERE, Association Familiale de Douvres
- Monsieur Gilles MARIÉY, Association Familiale de Douvres
- Monsieur Thierry TIRARD, Association Force Ouvrière Consommateurs
- Madame Chantal TANTER, Association Force Ouvrière Consommateurs
- Docteur Michel NICOLLE, Alerte des Médecins sur Les Pesticides
- Monsieur Yves RONFARD, UFC Que Choisir
- Monsieur Guillaume VIANDIER, INDECOSA CGT
- Monsieur Didier BERGAR, Centre Technique Régional de la Consommation
- Monsieur Alain LE RENARD, Pays d'Auge Ressources
- Monsieur Etienne RENAULT, Pays d'Auge Ressources

Support de présentation en annexe

Introduction par M. le préfet et M. le directeur général de l'ARS

M. le préfet accueille les invités et fait un rappel historique de la problématique ayant conduit à la création de ce comité de suivi. Il précise ensuite l'ordre du jour :

1. Actualités nationales présentées par l'ARS ;
2. Etat des lieux départemental présenté par l'ARS ;
3. Avancement des démarches locales présenté par chaque personne responsable de la distribution d'eau potable (PRPDE) ;
4. Questions diverses.

M. le directeur général de l'ARS (DGARS) explique que l'environnement réglementaire est désormais stabilisé en grande partie, ce qui a permis aux collectivités d'avancer sur leurs études et travaux de résorption de la pollution des ressources d'eau destinées à la consommation humaine par les micropolluants chimiques. Cette réunion est l'occasion de faire un point d'étape et de répondre aux interrogations sur la communication qui a été faite sur cette problématique.

1. Actualités nationales

Mme Boutet présente les dernières actualités des expertises nationales (cf. présentation).

M. le préfet invite à un regroupement des acteurs pour soutenir les efforts d'investissement pour agir et financer la lutte contre les pollutions diffuses. Ceux-ci seront difficilement soutenables par de petites structures.

M. le DGARS remarque qu'il ne reste plus qu'une expertise sanitaire attendue pour le métabolite R471888 du chlorothalonil, probablement en avril, pour disposer des références complètes. Il lui semble également que le travail sur les fiches d'information annuelle sur la qualité de l'eau a participé à une meilleure compréhension de la situation et des enjeux par la population.

Questions / Interventions	Réponses
M. De Lesquen se dit mécontent justement de cette communication, en particulier du code couleur choisi. Il souhaite que le code couleur se base sur les valeurs sanitaires et non plus sur la conformité. Il craint une stigmatisation de la profession des agriculteurs et appelle à faire de la pédagogie auprès du grand public sur les seuils de potabilité et les plans d'actions et de prévention mis en œuvre.	M. le DGARS répond que le code couleur a été défini par le ministère de la Santé et ne pourra donc pas être modifié mais admet que le travail sur la pédagogie et les formulations doit être poursuivi.
Mme De La Provôté pose la question de la limite de qualité définie par les instances européennes et celle de la fréquence des contrôles. Elle s'interroge également sur l'automatisme de la remontée des données du contrôle sanitaire.	Mme Boutet indique que les limites de qualité sont fixées par directive européenne La directive de 1980 avait fixé la limite de qualité en fonction de la limite de détection des laboratoires à l'époque, considérant que ces molécules chimiques, issues des activités humaines, ne devaient pas se retrouver dans l'eau potable. La dernière révision a confirmé la volonté de conserver ce seuil de conformité bas. M. Jue précise que la fréquence des contrôles est proportionnelle au débit de production et à la population desservie, entre 1 à 12 fois par an dans la plupart des cas, mais qu'en cas de non-conformité. Ensuite, le contrôle est renforcé sur le paramètre à une fréquence mensuelle puis lorsque les données permettant d'apprécier la situation sont suffisantes, le rythme est trimestriel. M. JUE ajoute que toutes les données du contrôle sanitaire sont consultables en ligne, avec une actualisation quotidienne, et sur des bases de données partagées (ADES pour les eaux souterraines).

M. Augier insiste sur l'importance de ne pas délivrer d'informations anxiogènes pour la population. Il regrette l'emploi du vocable « contamination » connoté négativement.	M. le DGARS explique que l'ARS mène un travail auprès des médias et du grand public sur ce sujet. Il souligne que l'objectif pour l'eau potable reste le respect des limites de qualité pour des molécules chimiques issues des activités humaines.
---	---

2. Etat des lieux départemental

M. Jue présente l'état des lieux en 2025 de la qualité de l'eau potable vis-à-vis des métabolites du chloridazone et du chlorothalonil. Il informe également des résultats de la recherche de molécules per-ou polyfluoroalkylés (PFAS) (cf. présentation).

M. le DGARS constate avec soulagement que le Calvados n'est pas concerné par des non-conformités PFAS.

M. De Lesquen indique que pour le PFAS le plus répandu dans l'environnement, le TFA, seuls 3% seraient d'origine agricole.

Questions / Interventions	Réponses
M. le Dr Nicolle demande si les PFAS sont recherchés dans les effluents de station de traitement des eaux usées (STEU).	Mme Goriau lui répond que les analyses sont en cours s'agissant d'une demande pour la campagne 2026, et que les résultats seront connus lors de la campagne de contrôle de conformité en 2027.

3. Avancement des démarches locales

Chaque collectivité présente concernée présente son plan d'action pour un retour à la conformité (cf. présentations)

Questions / Interventions	Réponses
M. Bruneau aborde la question du financement par la PRPDE d'un système de traitement individuel à domicile car 95% de l'eau potabilisée n'est pas bue. Les traitements seraient donc surdimensionnés. Mme Rouland informe sur ce point qu'un dispositif d'osmose inverse à domicile a été testé par un agent d'Eau du Bassin Caennais et qui montrait de bons résultats. Un contrôle annuel pourrait même être pris en charge par la PRPDE.	M. le préfet renvoie à l'avis du Haut conseil de la santé publique qui déconseille ces dispositifs. Mme Boutet précise que la qualité des eaux est hétérogène, même au sein du même réseau ce qui complexifierait le dimensionnement. En outre, cela pose la question de l'égalité de traitement entre les consommateurs. M. Augier ajoute qu'il s'agit d'un service public qu'il faut maintenir pour l'eau, comme pour la santé.

<p>M. Augier se montre critique envers la réglementation sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), qui serait selon lui en retard sur les autres pays européens. Il estime que les projets ne sont pas facilités et qu'il serait possible de faire plus et d'aller plus loin. M. Pesquerel pense que des usages de REUT comme pour les entreprises de travaux publics mériteraient d'être plus étudiés. Il considère qu'il y a un problème avec les normes de REUT. M. Lefort ajoute que la réutilisation des eaux usées traitées peut aussi être utile en cas de déficit quantitatif des ressources.</p>	<p>M. Guillemain considère que les rejets d'eau ne sont pas inutiles car ils peuvent constituer un soutien à la ressource. Il remarque également que le coût de traitement de l'eau usée est équivalent au coût de potabilisation. M. le DGARS indique que l'avancée de la réglementation se fait à la faveur d'expérimentations. Des collectivités volontaires pour cela sont souvent recherchées. Mme Boutet précise que l'encadrement réglementaire actuel permet déjà d'instruire la majorité des dossiers. L'avis de l'ARS est demandé en cas d'usage en lien avec la santé. M. le préfet conclut en proposant une réunion ad-hoc ultérieure.</p>
<p>Une association de consommateurs s'étonne de l'ampleur de la problématique et du nombre de collectivités concernées par une dérogation. Elle souligne aussi la persistance de ces molécules dans l'environnement. Elle déplore également l'absence des fabricants de pesticides et l'application du principe de pollueur-payeur</p>	<p>M. Bruneau remarque que les consommateurs sont aussi des acheteurs. M. De Lesquen affirme aussi que le consommateur recherche souvent le produit le moins cher. Il renvoie vers le processus d'autorisation de mise sur le marché qui dépend de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).</p>
<p>M. De Lesquen estime que l'approche de la santé sur l'utilisation des pesticides est basée sur une analyse du risque et pas des bénéfices-risques. Il considère qu'il faudrait chercher à réduire l'impact des pesticides et pas l'usage. En ce sens, les agriculteurs sont formés selon lui à la maîtrise du risque. Il note que le nombre de molécules pesticides disponibles a été réduit de moitié depuis une dizaine d'années.</p>	<p>M. le DGARS salue le travail qui est mené entre les collectivités et la profession agricole avec un dialogue en place sur ces questions. Il soutient que la concertation et la prévention doivent être au cœur des politiques publiques. M. Boisnard souhaite à titre personnel la disparition des pesticides mais reconnaît que le traitement des cultures est actuellement nécessaire pour les revenus des agriculteurs.</p>
<p>M. Mariey aimerait avoir une vision plus précise et concrète des plans d'actions. Il prend l'exemple de la labellisation « Terre de Source » par Eau du Bassin Rennais des agriculteurs qui participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p>	<p>Mme Rouland rappelle le principe des paiements pour services environnementaux (PSE) qui est déployé par Eau du Bassin Caennais et d'autres collectivités pour financer, avec l'Agence de l'eau, des projets concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau. M. le DGARS reconnaît que le travail de prévention doit être davantage mis en avant.</p>
<p>Le Dr Nicolle s'enquiert du calcul des valeurs dérogatoires. Il s'inquiète aussi du chantier de définition des valeurs sanitaires puisqu'un seul pesticide peut avoir jusqu'à 30 métabolites avec des toxicités parfois pire. Il regrette que la méthodologie de l'ANSES soit</p>	<p>M. Jue précise que les valeurs dérogatoires sont calculées en ajoutant une marge de 20% à la valeur maximale mesurée par installation et par molécule. Cette marge permet de surveiller l'absence de dérive et de pouvoir réagir plus rapidement sur une aggravation de la situation. Les valeurs dérogatoires en n'étant pas fixées au seuil des valeurs sanitaires existantes, sont</p>

difficilement extrapolable pour des milliers de molécules.

donc protectrices. Il est rappelé qu'en deçà des valeurs sanitaires, ce qui est le cas pour toutes les teneurs en métabolites mesurées sur le département, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

L'ordre du jour et les demandes de paroles étant épuisés, MM. les préfet et directeur général de l'ARS concluent ce comité.

La prochaine date de réunion sera fixée ultérieurement au regard des agendas, pas avant juin 2026.